



## Lancer un procès verbal de difficulté

Par **DUTEUIL**, le **23/03/2011 à 16:53**

Bonjour,  
Je reviens vers vous pour une nouvelle question. Mon avocate a donc reçu un certificat de non appel car mon ex mari n'a pas fait appel du dernier jugement.  
Comme nous ne sommes pas d'accord sur la liquidation partage et qu'il a tout fait bloquer chez le notaire depuis 4 ans, le notaire va faire un procès verbal de difficulté.  
Est ce que la procédure sera longue après que le tribunal ait reçu ce procès verbal ?  
merci  
Mme DUTEUIL

Par **mimi493**, le **23/03/2011 à 19:32**

ça dépend de l'encombrement du tribunal. Votre avocat doit avoir une idée

Par **amajuris**, le **23/03/2011 à 20:43**

bjr,  
si les ex-époux ne sont pas d'accord sur le partage, cela peut durer longtemps car les avocats, les juges et les notaires ne sont pas pressés quand les ex-époux restent sur leurs positions.  
c'est aux ex-conjoints d'être responsables afin de parvenir à un accord.  
cdt